



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 17 Décembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16, 2.17, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 6.8), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 2.1), M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 8.1 et jusqu'au 0.5), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 7.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 7.14) Chauxenue : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 3.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI représenté par Mme Françoise GILLET Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 4.3) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.3) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 3.1)

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : A. AVIS, E. ALAUZET, P. BONNET, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 4.7), M. OMOURI, Y. POUJET, G. PACAUD, C. BOTTERON (à partir du 7.15), M. JASSEY (jusqu'au 4.7), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, D. PARIS, P. CONTOZ, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, A. GROSPERRIN, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : M. DONEY, C. THIEBAUT, J. GROSPERRIN, E. MAILLOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. LIME, M. SEBBAH, L. CROIZIER, D. POISSENOT, N. BODIN, M. LOYAT (jusqu'au 4.7), C. WERTHE, M. ZEHAF, A. BLESSEMILLE, Y. GUYEN (à partir du 7.15), G. ORY (jusqu'au 4.7), J. CANAL, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, J.Y. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, D. PAINÉAU, Y. MAURICE, J. KRIEGER, F. TAILLARD

Délibération n°2018/004559

Rapport n°2.7 - Autorisation de lancer et signer l'accord cadre pour la gestion différenciée des espaces verts et naturels relevant de la compétence du Grand Besançon

Autorisation de lancer et signer l'accord cadre pour la gestion différenciée des espaces verts et naturels relevant de la compétence du Grand Besançon

Rapporteur : Jean-Paul MICHAUD, Vice-Président

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Gestion des voiries communautaires »	Montant de l'opération : 200 000 € H.T. par an
Sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023	

Résumé :

Afin de maintenir un niveau d'entretien satisfaisant sur les aménagements relevant de ses compétences, le Grand Besançon doit lancer une consultation pour un entretien régulier des espaces verts et naturels. Un accord cadre à bons de commande existait déjà, mais la définition du lot qui concerne les lieux hors du périmètre de Besançon ne permet pas d'intégrer les nouvelles compétences transférées (Eau et Assainissement, Tourisme, Voirie). Aussi, il est envisagé de conserver le lot relatif à l'entretien des espaces verts sur le territoire de Besançon, et de relancer un accord-cadre avec 3 lots géographiques pour l'entretien des espaces verts et naturels relevant des compétences du Grand Besançon. Au vu de l'estimation globale des prestations à réaliser, il convient de délibérer pour autoriser le Président à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues.

I. Contexte

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a passé en 2017 deux marchés (lots) avec l'entreprise IDVERDE pour l'entretien des espaces verts :

- Un lot 1 en groupement de commande avec la Ville de Besançon pour « Entretien des espaces verts sur la Ville de Besançon », reconductible encore 2 ans de manière expresse (la date maximale étant le 13/06/2021).
- Un lot 2 pour « Entretien des espaces verts de Témis et des ZAE du Grand Besançon : Besançon, Thise, Chalezeule et Franois », valable jusqu'au 13 juin 2019, reconductible encore 2 ans de manière expresse.

Or, il s'avère que la définition du lot 2 est trop restreinte pour prendre en compte l'augmentation du périmètre à traiter en raison de l'extension des compétences du Grand Besançon : Eau et Assainissement et Equipements Touristiques en 2018, Voirie à venir en 2019.

Le Département Eau et Assainissement a besoin d'un marché de prestations d'entretien d'espaces verts pour les abords des stations d'épuration, postes de refoulements, bassins, stations de pompes... Le Service Tourisme a besoin d'un marché pour entretenir la base de loisirs d'Osselle, les haltes fluviales...

Le Service de Gestion des Voiries Communautaires a besoin également d'un marché pour l'entretien des Zones d'Activités Economiques mentionnées, ainsi que sur d'autres ZAE en raison de l'évolution des modalités de gestion (dissolution du SMAIBO notamment), et pour prendre en compte l'augmentation du périmètre dans le cadre de la reprise de la compétence Voirie au 1^{er} Janvier 2019.

Les besoins les plus importants sont ceux identifiés pour les voiries des ZAE et les voiries à reprendre en 2019 (environ 2/3 des prestations).

Il est donc proposé de reconduire le lot 1 qui répond aux besoins sur le territoire de la Ville de Besançon, et de ne pas reconduire le lot 2 à l'échéance de la période en cours. Un nouveau marché sera lancé pour remplacer le lot 2.

II. Caractéristiques du marché

A – Définition du besoin

Ces espaces étant parfois entretenus avec des plans de gestion naturelle (fauchage tardif et/ou tonte), le besoin peut être défini comme « **la gestion différenciée des espaces verts et naturels relevant des compétences du Grand Besançon** ». Cette définition permettra de couvrir tous les besoins techniques et géographiques.

B – Durée

Le marché sera notifié en juin 2019 après la fin de la période en cours du marché actuel. La durée sera de 1 an renouvelable une fois de manière expresse, afin de s'aligner sur le lot 1 relatif à l'entretien des espaces verts sur le territoire de la Ville de Besançon qui est valable jusqu'en juin 2021.

C – Forme du marché

Compte tenu de l'estimation, le marché sera conclu selon la procédure de l'appel d'offre ouvert (articles 67 et 68 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

En raison de l'augmentation des surfaces à confier au prestataire, et afin de ne pas se retrouver face à une entreprise qui ne pourrait pas faire face au caractère saisonnier des prestations, trois lots géographiques sont définis avec chacun un minimum propre :

- Lot A : Secteurs Ouest et Saint-Vitois, minimum de 60 000 € TTC/an ;
- Lot B : Secteurs Sud-Ouest et Plateau, ainsi que la station de pompage de Chenecey-Buillon située hors du territoire du Grand Besançon, minimum de 50 000 € TTC /an ;
- Lot C : Secteurs Nord, Dame-Blanche, et Est, minimum de 60 000 € TTC/an.

Le montant prévisionnel pour les 3 lots est estimé à 200 000 € HT/an.

Chaque candidat ne pourra être retenu que sur 2 lots maximum.

Ce marché comprendra une clause d'insertion dans chaque lot.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- **se prononce favorablement sur la passation du marché public relatif à la gestion différenciée des espaces verts et naturels relevant des compétences du Grand Besançon,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer la procédure de passation et à signer le marché avec les titulaires retenus.**

Préfecture du Doubs

Reçu le 21 DEC. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0